



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans interruption
Ma : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 juin 2020

Présents : BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DE ZUTTER Grégory, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, MAURICE Claude, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Madame Julie PRETI a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 02 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MADAME YOLANDE MOUGENOT, RECEVEUR

Monsieur Claude MAURICE présente les documents budgétaires de l'année 2019. Il informe le conseil municipal que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif établi par la commune approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 235.291,80 € et un déficit d'investissement de 67.614,34 €. Le conseil municipal décide d'affecter un montant de 67.614,34 € de l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à disposition des administrés en mairie et librement consultables.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 à savoir :

- taxe d'habitation 10,46 %
- taxe foncière (bâti) 10,43 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code générale des collectivités territoriales, notamment son article L2123.12 et que celle-ci doit être adaptée aux fonctions de conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS DE CANTINE

Monsieur Stéphane TAPIE, 2^{ème} adjoint en charge des affaires scolaires, expose que d'une part le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2019/2020 est de 4,70 € et qu'il n'a pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2016 et que d'autre part, le prix facturé par notre prestataire de services, 1001 repas, va augmenter de 1,86 % à partir du 1^{er} septembre 2020.

La proposition est d'augmenter le prix de 10 centimes et de le passer à 4,80 €.

Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention fixe le prix du repas de cantine à 4,80 € pour l'année scolaire 2020/2021.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES REPAS

Monsieur le Maire expose que le groupement de commandes, passé par la Communauté de Communes des Collines du Léman (CCCL) devenue Thonon Agglomération, pour la fourniture de repas en liaison froide arrive à échéance le 31/08/2020.

Thonon Agglomération ne coordonnant plus le groupement de commandes, il convient donc de signer une convention avec 1001 repas pour assurer la continuité du service durant l'année scolaire 2020-2021 entendu qu'un marché adapté sera lancé pour la rentrée de septembre 2021.

AUTORISATION D'ABSENCES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique qu'après consultation du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74), un nouveau décret devrait paraître durant le mois de juillet et qu'il est donc nécessaire de s'y référer avant de délibérer sur les autorisations d'absence du personnel.

PRIME COVID 19

Monsieur le Maire expose le contenu du décret n°2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie de Covid 19.

Compte tenu de la continuité de services, accueil téléphonique et instruction des dossiers, pendant cette période, Il est proposé le versement de la prime exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros pour l'agent en poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

La sécurisation des hameaux de Maugny et de Cursinges sera traitée lors de la prochaine commission travaux.

Contrôle à effectuer sur une fuite d'eau au chemin Chez Ducret.

Les travaux de sécurisation du carrefour de la Cheville se poursuivront à partir du 6 juillet 2020.

Réunion du prochain Conseil municipal fixée au lundi 31 août 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Pascal GENOUD